

COMITÉ DES FÊTES DE LARCHE

Vide Grenier du 1^{er} mai 2026

Bulletin unique pour tous types de participant

TARIF des EMPLACEMENTS (4ml)

- * Particuliers : 14€ l'emplacement
 - *Professionnels alimentation uniquement : 22€ l'emplacement (hors restauration)
 - *Professionnels brocanteur : 16€ l'emplacement
- * (rayer les mentions ne vous concernant pas)

Soit :places. X.....€ = (joindre le règlement à l'ordre du «Comité des Fêtes de Larche»)

Date limite d'inscription le 17 avril 2026

Réservation par courrier uniquement à :

Danielle SOULIE 3 grand rue Alexis Jaubert 19600 LARCHE tel:0788457984

Camping Parking Collège Place 8 mai Place Jaubertie Stade Rugby Parking Piscine

Rappel : le Comité des Fêtes est seul décideur de l'attribution des places

Vente au déballage organisée par le Comité des Fêtes de la commune de LARCHE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'UN PARTICIPANT A UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Je soussigné(e) : NOM PRENOM

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

DOMICILE.....

TEL *MAIL (écriture lisible).....

PARTICULIER : n° CI ou Passeport / date et lieu délivrance.....

PROFESSIONNEL : n° registre commerce/ date et lieu délivrancedéclare accepter les règles régissant cette manifestation (art. L.310-2 code du commerce et 321-7 code pénal)

Joindre obligatoirement une attestation de responsabilité civile (fournie par votre assureur)

le :
Signature

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- ✓ REGLEMENT (chèque libellé à l'ordre du Comité des fêtes de Larche)
- ✓ PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE ou DU PASSEPORT
- ✓ PHOTOCOPIE assurance responsabilité civile (fournie par votre assureur)
- ✓ ENVELOPPE TIMBREE avec vos noms et adresses (sans enveloppe aucune réservation ne sera pris en compte)
- ✓ CE DOCUMENT ET LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DATÉ ET SIGNÉ RECTO ET VERSO

Toute demande de réservation non complète ne sera pas prise en compte

RÈGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER DE LARCHE

Parking du Collège- Place du 8 mai- Place Jaubertie- Stade de Rugby-Camping- Parking piscine

1/ Le Vide Grenier de Larche est une manifestation organisée par le Comité des fêtes de Larche, avec l'aide des associations locales. Destinée à créer une animation dans la ville, cette manifestation doit permettre :

- aux particuliers qui le souhaitent : de vendre, acheter, échanger des objets anciens dont ils n'ont plus l'utilité et qu'ils possèdent de longue date, en toute propriété.
- aux brocanteurs professionnels et aux professionnels de l'alimentation autorisés par le Comité des fêtes de faire commerce dans leur métier.

2/ Le Vide Grenier de Larche est ouvert aux particuliers, aux associations et aux professionnels qui en font la demande.

L'exposant ne peut exiger un endroit précis ; toutefois, les organisateurs feront de leur mieux pour satisfaire leur demande d'emplacements. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation et ceci, sans qu'il puisse lui être réclamé ni explication ni indemnisation.

3/ Emplacements (uniquement à l'extérieur)

L'emplacement minimum est de 4 mètres linéaires d'étalage. Son coût est de 14 € pour les particuliers, 16€ pour les brocanteurs et 22€ pour les professionnels de l'alimentation (confiserie, producteurs ail, fraises, vins...).

La vente de boissons, de sandwiches et tout autre produit de restauration rapide consommable sur place est réservée exclusivement aux organisateurs (sauf autorisation préalable des organisateurs).

La vente de viennoiseries et pains est réservée exclusivement aux commerçants larchois.

4/ Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables :

- de la provenance ou de la qualité des objets exposés ou vendus
- de la météo (aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part des exposants), sauf en cas d'annulation complète de la manifestation de la part des organisateurs.

5/ Il est interdit de déballer sans l'autorisation préalable des organisateurs. Les exposants s'engagent à installer leur stand en respectant le tracé et le numéro attribué par les organisateurs, de façon à limiter tout risque d'accident. Ils doivent assurer à leur marchandise les protections nécessaires contre le vol. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols commis dans l'enceinte de la manifestation, ni des dommages corporels ou dégradations qui seraient causées au public, aux exposants, aux objets ou aux stands par des éléments naturels, incendie, ou toute autre cause fortuite liée à l'ordre public.

6/ Les exposants sont accueillis de 6h00 à 8h30 maximum et positionnés selon un plan établi par les organisateurs, sans dérogation possible.

7/ La circulation, autre que les véhicules de sécurité et de secours est strictement interdite dans l'enceinte de la manifestation dès l'ouverture du vide grenier, soit de 8h30 à 18h.

8/ Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs, et acceptent le présent règlement. De même, les exposants déclarent s'en remettre au jugement des organisateurs en cas de désaccord ou litige entre exposants. Les emplacements ne sont ni conservés ni pré-réservés d'une année à l'autre. Aussi, les demandes seront satisfaites dès réception des inscriptions et selon les places disponibles restantes.

J'ai lu et j'accepte ce règlement intérieur :

Date et Signature

Toute demande de réservation non complète ne sera pas prise en compte